Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - BP 50002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-203 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents: Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT - Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

- M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
- M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
- M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
- M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet: Grille salariale des Animateurs Vacataires

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de recourir au recrutement d'Animateurs vacataires pour assurer le fonctionnement des différentes structures de Centres Loisirs et de Séjours mis en place par la Communauté de Communes, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président propose de tenir compte des évolutions du coût de la vie pour mettre en œuvre une nouvelle grille de rémunération applicable à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Président propose de fixer les rémunérations des animateurs vacataires de la façon suivantes :

ACCUEILS DE LOISIRS		
Animateur sans formation	24 €/jour	
Animateur stagiaire	38 €/jour	
Animateur BAFA	46 €/jour	
Directeur stagiaire	57 €/jour	
Directeur B.A.F.D.	69 €/jour	

	Prime de camping	15 €/jour
,	Prime de direction pour les animateurs BAFA	11 €/jour
	assumant la direction d'une structure pendant les	
	petites vacances	

SEJOURS		
Animateur sans formation	29 €/jour	
Animateur stagiaire	44 €/jour	
Animateur BAFA	53 €/jour	
Assistant sanitaire	55 €/jour	
Directeur stagiaire	62 €/jour	
Directeur B.A.F.D.	74 €/jour	

Monsieur le Président précise que ces salaires correspondent à un forfait journalier intégrant la rémunération de l'animateur vacataire ainsi que sa prime de congés payés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la grille de rémunération des animateurs vacataires recrutés dans le cadre des Accueils de Loisirs et des Séjours de la collectivité,
 - d'approuver l'entrée en vigueur de cette grille de rémunération à la date du 1^{er} janvier 2014,
 - de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la Collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOY

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

1 1 DEC. 2013